

AR Prefecture

046-214601767-20230124-20230108-DE
Reçu le 06/02/2023

REPUBLIQUE FRANCAISE

Département du LOT

Commune de LIVERNON

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

De la commune de LIVERNON,
Séance du 24 Janvier 2023

Nombre de conseillers

En exercice 12

Présents 07

Votants 10

Absents 05

Date de la convocation :

17 janvier 2023

Date d'affichage :

17 Janvier 2023

OBJET :

Délibération N° 2023-01-08

Demande de subvention
FAST pour les travaux
de la salle des fêtes

Acte rendu exécutoire après

Dépôt en Sous-Prefecture

Le 6/2/2023

Et publication ou notification

Du 7/2/2023

Monsieur Le Maire
Jacques COLDEFY



L'an deux mille vingt-trois le 24 Janvier à 20 h 30

Le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances sous la présidence de Monsieur Jacques COLDEFY, Maire.

Présents : Belin Jérôme – Bouyssou Vanessa – Grimal Béatrice – Martinez Dimitri – Mas Cédric - Mézy Amandine

Absents excusés : Soulié Bruno a donné pouvoir à Mas Cédric – Serrau Martial a donné pouvoir à Belin Jérôme – Verbiguié Laurie a donné pouvoir à Bouyssou Vanessa – Gallineau Sébastien – Méjecaze Jean Paul -

Secrétaire de séance : Mas Cédric

Monsieur le Maire explique au Conseil Municipal que pour les travaux de rénovation de la salle des fêtes (changement de toutes les menuiseries), nous pouvons prétendre à une subvention (FAST) du Conseil Départemental.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide de solliciter le Conseil Départemental pour demander une subvention au titre du FAST et charge Monsieur le Maire de signer tout document nécessaire à intervenir.

Fait et délibéré, les jours et an que dessus
Pour copie conforme

Le Maire
Jacques COLDEFY

